



Quelles sont les démarches qui peuvent être effectuées en ligne ?

Titre	Démarche	Que faire?
Carte nationale d'identité (CNI) ou Passeport	<ul style="list-style-type: none"> • Première demande • Renouvellement • Achat de timbres dématérialisés 	<ul style="list-style-type: none"> • En cas de perte ou de vol de ma CNI ou de mon passeport, acheter un timbre dématérialisé sur : https://timbres.impots.gouv.fr • Remplir son formulaire de pré-demande en ligne sur le site : www.ants.gouv.fr • Se rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil d'empreintes (DR) – liste disponible sur le site : www.ants.gouv.fr • Suivre l'avancement du dossier sur son espace www.ants.gouv.fr
Permis de conduire	<ul style="list-style-type: none"> • Demande de titre en cas de vol, perte, détérioration • Expiration de sa durée de validité, • Renouvellement du permis poids lourds, • Réussite de l'examen du permis de conduire (1er permis, extension de catégorie, retour au permis après invalidation ou annulation), • Validation de titre ou diplôme professionnel, • Conversion de brevet militaire, • Déménagement, • Changement de nom à la suite d'un mariage, • Demande avec attestation de formation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Remplir son formulaire de demande en ligne sur le site www.ants.gouv.fr • Suivre l'avancement du dossier sur son espace www.ants.gouv.fr <p>En cas de déménagement ou de changement de nom, il n'y a pas obligation de faire une demande de changement.</p>
Carte grise	<ul style="list-style-type: none"> • Demande de duplicata en cas de perte, vol ou détérioration, • Déclaration de cession en ligne (uniquement entre particuliers), • Demande de changement de titulaire, • Demande de changement d'adresse, • Demande de certificat de non-gage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Remplir son formulaire de pré-demande ou de demande en ligne sur www.ants.gouv.fr • Suivre l'avancement du dossier sur www.ants.gouv.fr